

Communiqué de presse : Se former sur le bien-être animal Un premier anniversaire, une réussite et belle dynamique

Il y a un an, le module de formation à distance sur le bien-être animal était lancé et disponible pour tous les éleveurs de porcs et de volailles. Pari tenu, un dispositif de formation construit et adapté aux éleveurs et aujourd'hui, 11 229 éleveurs ont suivi ce module de formation.

Le dispositif complet de formation « Bien-être animal » se compose du module à distance d'une durée de deux heures et d'une formation en présentiel de 7 heures répondant aux attentes et aux besoins des éleveurs. 16 418 stagiaires chefs d'exploitation et 415 stagiaires salariés d'élevage ont suivi à ce jour une formation « labellisée Bien-être animal ».

Le Gouvernement s'est engagé en janvier 2020 à la désignation obligatoire d'un référent bien-être animal dans chaque élevage de porcs et de volailles et à la réalisation d'une formation pour ces acteurs. VIVEA et Ociapiat, avec le soutien du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, collaborent pour financer et faciliter l'accès de ces formations respectivement aux chefs d'exploitations et salariés.

Formations labellisées Bien-être animal : priorité du Plan stratégique 2021-2026 de VIVEA

VIVEA a labellisé plus de 1 878 formations Bien-être animal depuis le 1^{er} janvier 2022, soit 16 418 stagiaires formés. Le bien-être animal est identifié depuis plusieurs années comme une priorité du Plan stratégique 2021-2026 de VIVEA.

Chiffres clés des formations « labellisées Bien-être animal » par VIVEA :

Parmi les 16 418 stagiaires chefs d'exploitation formés au Bien-être animal, entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 août 2023, on compte :

- 4 299 stagiaires en activité principale élevage de volailles ;
- 1 887 stagiaires en activité principale élevage de porcs ;
- 4 367 stagiaires en activité principale élevage de bovins, caprins et ovins ;
- 5 865 stagiaires en activité principale cultures et élevages associés.

81% des stagiaires interrogés disent avoir acquis des connaissances utiles pour développer ou entretenir le bien-être animal.

Chiffres clés des formations « labellisées Bien-être animal » par OCAPIAT :

Parmi les 415 stagiaires salariés d'élevage formés au Bien-être animal, entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 août 2023, on compte :

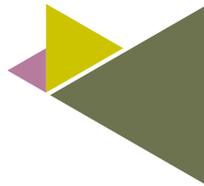
- 98 stagiaires en activité principale élevage de volailles ;
- 131 stagiaires en activité principale élevage de porcs ;
- 68 stagiaires en activité principale élevage de bovins, caprins et ovins ;
- 118 stagiaires en activité principale cultures et élevages associés.

Chiffres clés du module à distance Bien-être animal :

Parmi les 11 229 stagiaires formés via le module à distance, entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 août 2023, on compte :

- 7 976 stagiaires en activité principale élevage de volailles ;
- 3 253 stagiaires en activité principale élevage de porcs ;
- 9% des référents sont des salariés d'élevage ;
- 91% des référents sont des chefs d'exploitation.

Communiqué de presse :
Se former sur le bien-être animal
Un premier anniversaire, une réussite et belle dynamique



À propos de VIVEA

VIVEA est le fonds d'assurance formation des entrepreneurs du vivant, habilité par arrêté ministériel le 30 novembre 2001. Il développe leurs compétences en proposant une offre de services adaptée à leur projet.

VIVEA est un fonds mutualisé mis en place par la profession agricole créé par convention entre les 4 syndicats représentatifs : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Jeunes agriculteurs (JA), Confédération paysanne et Coordination rurale ; et 2 organisations agricoles à vocation générale : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole (CNMCCA).

Missions de VIVEA

Nous développons l'accès à la formation et les compétences des chefs d'entreprise agricole en :

- > Mutualisant les contributions formation des chefs d'entreprise agricole.
- > Finançant les formations.
- > Anticipant et analysant les besoins en compétences.
- > Développant et assurant une offre de services de qualité.
- > Mobilisant les cofinancements nationaux et européens.

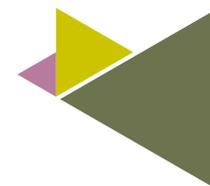
Chiffres clés de VIVEA

Avec plus de 508 000 chefs d'entreprise agricole, conjoints collaborateurs, aide-familiaux et cotisants de solidarité, VIVEA accompagne et finance chaque année près de 150 000 personnes pour près de 2 millions d'heures de formation.

- 650 élus
- 34 comités régionaux et territoriaux
- 1 700 prestataires de formation référencés
- 70 collaborateurs

Contact

VIVEA : service communication - 01 56 33 29 01 - communication@vivea.fr



**Communiqué de presse :
Se former sur le bien-être animal
Un premier anniversaire, une réussite et belle dynamique**

[A propos d’OCAPIAT](#)

OCAPIAT est l’un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPIAT s’inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L’OPCO couvre la Coopération agricole, l’Agriculture, la Pêche, l’Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts), la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, etc.

La filière alimentaire recouvre des secteurs variés :

- les Industries alimentaires
- la Coopération agricole et les familles associées
- le Commerce agricole.

La filière pêche recouvre l’aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime.

OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont les Caisses régionales du Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales), les Chambres d’agriculture.

[Chiffres clés d’OCAPIAT 2022 \(diffusés en juillet 2023\)](#)

Avec plus de 187 000 entreprises représentant 1,3 million de salariés dans son champ professionnel, et 6 800 travailleurs non-salariés de la filière pêche et cultures marines, OCAPIAT se caractérise par trois éléments clés :

- 50 branches professionnelles
- 98,3 % d’entreprises de moins de 50 salariés (et 92,1 % de moins de 11 salariés)
- 1,7 % d’entreprises de plus de 50 salariés employant 56,7 % des salariés du champ professionnel d’OCAPIAT.

Part des secteurs en nombre d’entreprises (%) :

- 86 % des entreprises relèvent du secteur de l’interbranches agricoles
- 13 % des entreprises relèvent du secteur alimentaire
- 1 % des entreprises relèvent du secteur Pêche, cultures marines et coopération maritime, sans compter les presque 7000 travailleurs non-salariés.

S’y ajoutent environ 100 000 très petites entreprises sans salarié, susceptibles de recruter un(e) alternant(e) ou un autre salarié.

[Contact](#)

OCAPIAT : direction de la communication – 07 81 97 58 21 - presse@ocapiat.fr